



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 SEPTEMBRE 2016



L'an deux mil seize, le 8 septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 2 septembre 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, Pierre THEVENOT

Absents excusés : MM. Michel HUARD, David KOEHL, Julien PATZOURENKOFF, Pascal POËTTE

Procurations : M. Michel HUARD à M. Jacky DUPONT
M. Julien PATZOURENKOFF à M. Jean-François GEOFFRIN

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil du 12 juillet 2016
- 2- Commission des bois:
 - * Affouage 2016/2017
 - * Soumission d'une parcelle au régime forestier
- 3- Commission travaux :
 - * Hangar de stockage de plaquettes
 - * Mur de soutènement de l'escalier de l'église de Saucourt
- 4- Audit de la station d'épuration de Doulaincourt
- 5- Numérotation et désignation de voirie
- 6- Convention avec l'UFOLEP (nouvelles activités périscolaires)
- 7- Ouverture d'un poste d'animation de 1ère classe
- 8- Ouverture d'un poste (contrat aidé) emploi jeune
- 9- Recrutement pour le poste vacant de chef d'équipe
- 10- Assistances techniques dans les domaines de l'environnement
- 11- Dématérialisation:
 - * Rapport de gestion du CA de SPL-XDemat
 - * Proposition d'augmentation du capital social de la société SPL-XDemat
- 12- Virements de crédits
- 13- Convention médiathèque départementale
- 14- Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu du Conseil du 12 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 12 juillet 2016, est adopté à la majorité (2 voix CONTRE : MM. Jacky DUPONT, Michel HUARD (procuration)).

2. Commission des bois

*** Affouages 2016/2017**

Julien PATZOURENKOFF étant excusé ce soir, M. le Maire informe les élus que la commission des bois s'est réunie pour arrêter la liste des affouages pour 2016-2017 et propose de lancer les inscriptions à partir de demain jusqu'au 15 octobre 2016. Il rappelle également qu'il revient aux élus de décider du montant de la taxe d'affouages.

M. le Maire donne lecture de la liste des parcelles concernées (*liste disponible en Mairie, et sur le site internet*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote) se prononce en faveur du maintien du montant de la taxe d'affouages à son niveau de l'an passé, soit 60 € pour 20 stères.

*** Soumission d'une parcelle au régime forestier**

M. le Maire rappelle les raisons qui ont amené le Conseil à décider de l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 716 lieu-dit « Combe de Prêle » d'une surface de 89 ares et 60 ca (résineux).

M. le Maire propose de soumettre cette parcelle au régime forestier, ce qui permet de disposer de la gestion par l'ONF, en contrepartie d'une taxe de 2 euros/ha et d'un prélèvement de frais de garderie sur les ventes futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (Julien Patzourenkoff ne prenant pas part au vote) d'intégrer au régime forestier la parcelle cadastrée section A n° 716 lieu-dit Combe de Prêle d'une surface de 89 ares et 60 ca.

3. Commission des travaux

*** Hangar de stockage de plaquettes**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mandaté un maître d'œuvre, la société H2M, pour réaliser un hangar de stockage des plaquettes bois.

Trois entreprises ont été sollicitées pour chacun des deux lots.

Après avoir rappelé aux élus la nécessité de créer le hangar, Monsieur le Maire donne lecture des devis qui s'élèvent à :

- lot Gros-Œuvre, S.A.R.L. SCODITTI B. de Blécourt : 27 805.82 € HT ;
- lot Charpente-Couverture-Zinguerie, S.A.R.L. HDH d'Andelot : 21 283.33 € HT.

Soit un total de 49 089.15 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. (Le début des travaux est fixé au 26 septembre)

Par ailleurs, le Maire informe les élus que les démarches sont lancées pour réaliser d'ici décembre un certain nombre de petits travaux dans le cadre de la mise en conformité aux règles d'accessibilité :

- toilettes de la Mairie de Saucourt ;
- porte du secrétariat de Mairie à Saucourt ;
- portes coupe-feux à la Mairie de Doulaincourt.

*** Mur de soutènement de l'escalier de l'église de Saucourt**

Des devis ont également été demandés pour le mur de soutènement de l'escalier de l'Eglise de Saucourt.

4. Audit de la station d'épuration de Doulaincourt

L'audit de nos stations d'épuration est quasiment achevé. Il reste quelques prélèvements à réaliser en octobre. M. le Maire a reçu les interlocuteurs de SUEZ (ex-Lyonnaise des Eaux) et, comme il était prévisible, les nouvelles ne sont pas bonnes.

Les deux stations sont en très mauvais état. Si, il y a quarante ans le village était en avance sur la question du traitement des eaux usées, peu de communes étant équipées, aujourd'hui des décisions rapides s'imposent.

A Doulaincourt, la station a quarante ans, l'installation est qualifiée de "vétuste avec de nombreux manques".

L'état de l'installation de Saucourt est pire encore : "station vieille de plus de quarante ans, état très vétuste".

Les préconisations sont les suivantes :

- à Saucourt : restructuration lourde de l'installation, ou plus probablement construction d'une nouvelle station d'épuration disposant de son propre stockage de boues.

- à Doulaincourt : il existe des possibilités de rénovation.

La solution de la construction d'une seule station pour les deux villages, peut aussi être envisagée.

M. le Maire informe les élus qu'un nouvel arrêté ministériel, du 21 juillet 2015, impose désormais une étude diagnostique du réseau, renouvelable tous les dix ans, et incluant la réflexion sur l'utilité d'un bassin d'orage.

Cette étude diagnostique est un préalable à toute opération de réfection ou de rénovation de nos stations d'épuration.

Le coût estimé de cette étude est de 15.000 € (éventuellement subventionnable à hauteur de 80%).

Le Maire rappelle aux élus, que cette communication est une simple information. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, avec les premières décisions qui s'imposent notamment quant au lancement de l'étude qui est incontournable.

5. Numérotation et désignation de voirie

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide le nom de "Chemin du Retondelut" attribué au chemin rural (cf. plan en annexe), attribue le numéro 1 à l'immeuble situé sur les parcelles cadastrées E 17, 565 et 566 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Convention avec l'UFOLEP

Dans le cadre de l'organisation des NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) et au vu du bon fonctionnement lors de l'année scolaire précédente, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de partenariat avec l'UFOLEP 52 pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, autorise la signature de la convention pour l'animation des NAP avec l'UFOLEP 52.

7. Création poste adjoint animation 1ère classe

M. le Maire explique qu'il ne s'agit pas de l'ouverture d'un nouveau poste mais du passage d'un agent municipal d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à un poste d'adjoint de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 30/35, à compter du 01 octobre 2016 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8. Ouverture d'un poste (contrat aidé) emploi jeune

M. le Maire rappelle les objectifs de l'ouverture d'un poste d'emploi aidé (contrat jeune) comme évoqué lors du dernier conseil.

Il évoque d'abord la nécessité d'assurer les conditions d'accompagnement des élèves dont l'augmentation des effectifs à la rentrée s'est confirmée. Cette augmentation, par ailleurs bienvenue, pose notamment des problèmes liés à l'encadrement des plus petits à la cantine.

Par ailleurs, il existe aussi des besoins temporaires aux ateliers, notamment en raison des personnels en arrêt de maladie.

Il existe enfin des possibilités de conventions avec les structures associatives auprès desquelles ce jeune pourrait être détaché.

Le Maire rappelle aussi que le recrutement d'emploi aidé répond aussi au vœu exprimé récemment par le préfet.

Le coût pour la commune est limité, et ce dispositif constitue enfin un appui certain à l'insertion des jeunes.

Le profil de poste à créer à Doulaincourt est particulier puisqu'il cumulera les activités de surveillant à la cantine, d'animateur sportif, notamment dans le cadre des NAP, ainsi que d'aide technique aux ateliers.

Il s'agit d'un engagement sur un an, la pérennité du dispositif NAP n'étant pas assurée au-delà.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la création de l'emploi jeune.

9. Recrutement pour le poste vacant de chef d'équipe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis deux ans la municipalité fonctionne sans chef d'équipe aux ateliers. Le Maire tient d'ailleurs à remercier Jean-François GEOFFRIN et Julien PATZOUENKOFF qui ont consacré beaucoup de leur temps pour pallier jusqu'ici à cette absence.

Depuis un an le poste étant officiellement vacant suite à la démission de son précédent titulaire, il peut donc être pourvu. Comme par ailleurs les

importants problèmes de santé des agents techniques entraînent de nombreux arrêts de travail, le recrutement d'un chef d'équipe est désormais urgent.

Après avoir lancé l'offre de recrutement la municipalité a reçu 18 candidatures.

Le Maire explique les raisons du choix qui a été fait et communique aux conseillers le CV du candidat retenu.

Le poste existant, il n'y a pas lieu de délibérer pour le créer. Après discussion, constatant l'absence d'opposition, Monsieur le Maire informe les élus qu'il va procéder au recrutement du candidat sélectionné.

10. Assistances techniques dans les domaines de l'environnement

M. le Maire informe les élus de la réception courant août d'un courrier du Président du Conseil Départemental, fixant le montant des contributions demandées pour bénéficier de l'assistance technique départementale, dans les domaines suivants :

- assainissement collectif et non collectif ;
- gestion de l'eau potable ;
- protection des milieux aquatiques.

Le Maire rappelle que l'assistance technique voirie, également proposée, est inutile, car la municipalité en bénéficie déjà par l'intermédiaire de la Communauté de Communes qui a inclus la voirie dans ses compétences.

Si la municipalité n'a pas eu recours à cette assistance l'an passé, elle apparaît cette année indispensable, ne serait-ce qu'en raison de la situation de nos stations d'épuration évoquée précédemment.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de reconduire la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement, la gestion de l'eau potable et la protection des milieux aquatiques ;
- accepte les tarifs fixés ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11. Société Publique Locale SPL-XDemat : examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital social de la société

Par délibération du 29/01/2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier

des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Le maire informe les élus qu'il leur appartient de délibérer pour approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat, et la proposition d'augmentation de son capital social.

L'intégralité du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat, et la proposition d'augmentation du capital social de la société, est à la disposition des élus, et M. le Maire en donne rapidement les éléments signifiants.

M. le Maire invite donc le Conseil à bien vouloir se prononcer sur ces principes et à donner pouvoir au représentant de notre collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société, pour prendre part au vote en conséquence.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe,

et de donner acte à M. le Maire de cette communication ;

- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

12. Virements de crédits

Suite à une dépense imprévue (action SPL-Xdemat pour 15.50 €), il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant :

compte 271 : + 16,00 €

compte 2151 : - 16,00 €

Le conseil municipal, unanime, émet un avis favorable

13. Convention Médiathèque Départementale

Monsieur le Maire présente la convention pour le fonctionnement d'une bibliothèque entre le Conseil Départemental de la Haute-Marne (Médiathèque départementale de la Haute-Marne - MDHM) et une

commune de moins de 6 000 habitants. Cette convention a une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette convention, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

14. Questions diverses

M. le Maire évoque la dernière réunion du bureau de la CCVR : il y a toujours des réunions entre les deux communautés de communes appelées à fusionner au 1^{er} janvier, mais peu d'éléments nouveaux concernant les statuts et les compétences.

Le Maire informe les élus que les modifications de limite d'arrondissements contre lesquels la municipalité s'était prononcée, sont suspendues.

Le Maire rappelle la prochaine réunion de la Communauté de Communes le 29 septembre à 20h30 à Roches sur Rognon (ordre du jour disponible sur le site internet).

Le Maire signale que pour la tarification du ramassage des ordures ménagères, en raison des problèmes de restructuration du SMICTOM liés au départ de l'agglomération de Chaumont, le passage à la redevance incitative sera probablement repoussé d'un an.

Le Maire informe les élus qu'il a eu le plaisir d'être contacté par deux personnes désireuses de lancer une activité cyclisme et une activité randonnée pédestre sur la commune. Le Maire et M. Raphaël BILLETTE vont s'occuper de la mise en place d'une nouvelle association dont les statuts permettront l'activité de plusieurs sections.

Il y aura donc un seul bureau pour l'association, une section par activité, et un représentant pour chaque section.

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la démission M. Michel HUARD et de Mme Françoise SIMON de leur postes de délégués de la commune au Syndicat d'Initiative des Trois Vallées. Le Maire prend acte de ces démissions qui seront de peu de conséquences puisque le dit syndicat est appelé à disparaître au premier janvier.

Les services de l'état mènent un chantier de cartographie des cours d'eau et ont demandé aux maires de réunir les personnalités locales compétentes pour travailler sur ce sujet au niveau de chaque commune.

M. le Maire et Julien PATZOUENKOFF se sont entouré de l'aide précieuse de MM Bernard CAZIN, Jean-Michel ROSSIGNOL et Émile DELSANTE qui ont participé aux travaux aux côtés des services de l'Etat.

M. le Maire fait état de la demande d'un habitant qui désire qu'on l'autorise à poser des ruches sur un bout de terrain communal à St Brice.

Le Maire a donné son accord de principe mais il reste la question d'un éventuel loyer qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Pour conclure le Maire fait enfin état de nombreux problèmes de voisinage. Il demande à ce que la loi soit rappelée une nouvelle fois, en annexe de ce compte rendu.

M. Pierre THEVENOT informe les élus que les distributeurs de sacs pour déjections canines ont été installés. Des affiches d'information seront prochainement placardées, et des sacs sont aussi à disposition des propriétaires de chien en Mairie.

M. le Maire espère que cet effort de la collectivité aidera à améliorer les comportements.

M. Pierre THEVENOT informe des résultats de la visite du jury départemental du concours des villages fleuris :

- trois lauréats à Doulaincourt

M. Maurice HACQUIN

M. Eric HERNANDEZ

M. Laurent PIOT

- trois lauréats à Saucourt

M. Philippe BRIQUET

M. Richard LALLEMAND

M. Michel MOUGEOT

La Mairie a également été retenue dans la catégorie " bâtiment publique"
Le Maire informe de la récente ouverture de chambres d'Hôte à *La Valotte* à Saucourt, qui vient enrichir l'offre d'hébergement déjà présente sur le territoire avec *le Château Vert* de M. et Mme MOUGEOT et les chambres d'Hôte de *Chez Monique*, ainsi que l'offre du *Château de Montrol*.

Mme Maria Louisa OTERO demande ce qu'il advient des derniers raccordements d'eau en plomb qui avaient été oubliés à Saucourt. Le Maire informe les élus que le nouveau fermier a été contacté et que les raccordements vont prochainement être changés.

Pour la Commission des fêtes, M. Raphaël Billette félicite les artificiers et les bénévoles qui ont assuré le succès du bal du 14 juillet.

Il informe les élus que l'association CINE CLAP a publié son programme de six séances annuelles de cinéma. La prochaine séance aura lieu le 30 septembre avec au programme le film "Complot de famille" d'Alfred Hitchcock. L'achat du vidéoprojecteur va se faire dans les prochaines semaines.

M. Raphaël BILLETTE relate la dernière réunion pour les Virades de l'Espoir du 25 septembre et fait part de la satisfaction des organisateurs devant l'importante implication des acteurs locaux.

M. le Maire à ce propos tient à féliciter, les responsables du Club de Tir pour les nombreuses inscriptions au repas de *pré-virade* qu'ils organisent le 10 septembre.

M. Raphaël BILLETTE rappelle par ailleurs quelques dates du calendrier des associations :

- la reprise des cartes par l'amicale des retraités amicale ;
- le spectacle jeunesse "La Mouette et le Chat" le 23 septembre ;
- le bal des chasseurs le 1er Octobre ;
- la fête patronale de Saucourt le 2 Octobre.

M. Jean-Pierre BAUDOIN fait un point rapide du projet de reprise de l'Hôtel de l'Industrie.

Il fait par ailleurs, état de la demande de mise à disposition du véhicule frigorifique de la commune pour l'organisation des «Olympiades des Accueils de Jour» de la Maison de retraite organisées courant octobre. Le conseil est favorable à ce prêt, mais attendra des éléments plus précis pour donner une réponse définitive.

M. Jean-Pierre BAUDOIN fait état de ses contacts avec le C.A.U.E de Chaumont (Conseil Architecture Urbanisme Environnement. Il souligne l'éventuel intérêt d'adhérer à cette association, au vu de la multiplicité des projets importants en cours.

M. le Maire propose de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, il prononce la clôture de la séance à 22h48.

Le Maire,
Laurent Marras

ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL,
SAISIR DANS GOOGLE
<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>

Rappel horaires de la Mairie
DOULAINCOURT : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h – Mardi et Vendredi de 16h à 19h
SAUCOURT : Vendredi de 14h à 15h